
**Arrêté ministériel classant le buste reliquaire de Saint-Perpète
de la Collégiale de Dinant avec la qualification de trésor**

Extrait

A.M. 31-01-2024

M.B. 23-04-2024

La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 31 janvier 2024 le buste reliquaire de Saint-Perpète de la Collégiale de Dinant, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 17 mars 2022 portant protection du patrimoine culturel mobilier de la Communauté française.